Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 38 (1933)

Buchbesprechung: Bibliographie jurassienne

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bibliographie jurassienne'

Dr Fl. Imer, Juge d'Appel. La Colonie Française de Berne, ancienne commune Huguenote. Avec une préface de H. Rennefahrt, Professeur à l'Université de Berne. Editions Victor Attinger. 1933. XIV. 278 pages, gr. in-8.

Notre petit pays n'a pas joué un bien grand rôle jusqu'ici dans les Lettres romandes et ce n'est ni le lieu ni le moment de rechercher les causes de cette infériorité. Cependant, il semble que, depuis quelques années, la littérature prend pied chez nous. Nous donnerons comme preuve de ce réveil les dernières productions de nos compatriotes jurassiens. Et, d'abord, citons les deux thèses de Sorbonne de deux jeunes professeurs qui ont été très remarquées: Aug. Viatte, Les Sources occultes du Romantisme, Paris, 1928. Ch. Beuchat, Edouard Rod et le Cosmopolitisme, Paris, 1930. Ajoutons le livre de M. Mœckli, La Révolution française et les écrivains Suisses-Romands, Neuchâtel, 1931. Il va de soi que nous ne citons que les plus importantes. La critique a été très élogieuse au sujet de ces savants travaux. Et voici qu'une étude non moins remarquable nous arrive: c'est la thèse de M. le Juge d'Appel Fl. Imer.

On eût bien embarrassé nos bons Jurassiens si, à brûle-pourpoint, on leur eût posé la question suivante: «Connaissez-vous la Colonie française de Berne? A quelle commune jurassienne cette Colonie a-t-elle été rattachée?» Eh bien, ce point de notre histoire — car il s'agit en partie des fastes de La Neuveville — est résolu, grâce à la belle œuvre de M. Imer. Elle nous apprend que de nombreux réfugiés pour cause de religion, venus de France et du Piémont, ont trouvé un asile sur le territoire de la puissante République de Berne dès le milieu du XVIIe siècle. Ce que fut cette «commune bourgeoise sans territoire» il n'entre pas dans le cadre de cette modeste analyse de la décrire en détail. Quoi qu'il en soit, ce fut une singulière

¹⁾ Conformément à la décision prise à l'Assemblée générale de 1933 à Delémont (Voir Actes de 1933, page 9), le Comité central nous a chargé de la rédaction de la Bibliographie jurassienne où sera fait dorénavant l'analyse des ouvrages dont on nous enverra en temps voulu un ou deux exemplaires.

Gustave Amweg.

destinée que celle de cette agglomération d'étrangers ayant une organisation particulière, sous la protection bienveillante de L. L. E. E. Créée sous l'ancien régime, la Colonie française subit le sort de Berne pendant la Révolution et les diverses phases qui suivirent: elle résista, malgré les difficultés qui s'élevèrent alors, jusqu'en 1839-1851, époque de sa réunion à la Bourgeoisie de La Neuveville.

Voilà pour l'histoire. Quant à la seconde partie, comprenant le Droit constitutionnel, le Droit administratif et le Droit privé, nous avouons bien humblement n'avoir pas suffisamment de connaissances juridiques pour nous y attarder et nous craindrions de réformer les théories de l'auteur. Les conclusions qui sont en somme la synthèse de l'ouvrage sont à lire et à méditer.

Tout en félicitant cordialement M. Imer de cette étude si intéressante et si bien conçue, nous la recommandons chaleureusement aux membres de l'Emulation et aux lecteurs des *Actes*. Ils encourageront ainsi ceux qui se dévouent en publiant des études de cette valeur.